

Contribution de trafic de diamant à l'amélioration des conditions socioéconomiques des diamantaires à Kisangani (RDC)

Jean Paul Mulongo Mfuende¹, Justin Kyale Koy², Matthieu Mamiki Kebongobongo³, and Frédéric Lokanga Otiikeke⁴

¹Chef de Travaux, Chercheur et doctorant à l'Université de Kisangani, RD Congo

²Chef de Travaux, Chercheur et doctorant à l'Université de Kisangani, RD Congo

³Chef de Travaux, Chercheur et doctorant à l'Université de Kisangani, RD Congo

⁴Professeur Ordinaire en sociologie à l'Université de Kisangani, RD Congo

Copyright © 2017 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: The research was conducted in Kisangani, capital of the Eastern Province (DRC) dismembered. The objective was to analyze the contribution of traffic of diamond on the socio-economic conditions of the actors in Kisangani on the one hand, and on the other hand, the axes of allocation of the income. The investigation was conducted using a semi-structured interview guide. Investigations showed that if the turnover of the actor was low before their entry into the circuit of the diamond market, some said revenue increase were found with the dividends derived from this activity. This money enabled them to acquire property and continuity of traffic. The nature of these goods has significantly evolved compared to the starting situation. Their income is also assigned for other purposes including both expenditures to meet the needs of the members of the family, friends and acquaintances and workers. Diamond activity helped increase their financial capacity and enabled them to acquire property coveted by the population and the other economic operators in the city.

KEYWORDS: Mines, income, artisanal mining, Eastern Province.

RÉSUMÉ: La recherche a été réalisée à Kisangani, Chef-lieu de l'ancienne Province Orientale (RDC) démembrée. L'objectif poursuivi était d'analyser d'une part, l'apport du trafic de diamant sur les conditions socioéconomiques des diamantaires à Kisangani, et d'autre part, les axes d'affectation du revenu de ces derniers. Pour y parvenir, une enquête a été menée à l'aide d'un guide d'entretien semi-structuré. Les investigations ont montré que si le chiffre d'affaires des diamantaires était faible avant leur entrée dans le circuit du marché de diamant, une certaine augmentation dudit chiffre a été constatée avec les dividendes tirés de cette activité. Cet argent gagné leur a permis d'acquérir des biens matériels et de continuité de trafic du diamant. La nature de ces biens a sensiblement évolué comparativement à la situation de départ. Leur revenu est également affecté à d'autres fins englobant à la fois les dépenses engagées pour satisfaire les besoins des membres de la famille, des amis et connaissances ainsi que des travailleurs. L'activité des diamantaires a ainsi contribué à augmenter leur capacité financière et leur a permis d'acquérir des biens convoités par la population et les autres opérateurs économiques de la ville.

MOTS-CLEFS: Mines, revenu, exploitation artisanale, Province Orientale.

1 INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo (RDC) est considérée comme un État au sol et sous-sol naturellement riches. Une bonne gouvernance du secteur minier permet à l'État de mobiliser assez de ressources financières auprès des entreprises minières, des exploitants artisanaux, des négociants ainsi que des acheteurs expatriés ou nationaux qui se livrent à

l'extraction ou à la commercialisation des minerais [1], [2]. Ainsi, le rôle de l'État dans le processus du développement n'est plus à démontrer, souligne Platteau [3], dans la mesure où le système politique prend une importance extraordinaire dans la vie de son peuple et a un ascendant sur tous les aspects de la vie sociale. Dans cette perspective, l'échec ou la réussite du développement dans les pays du sud repose sur l'État, martèle-t-il. D'où la nécessité pour ce dernier de développer ses capacités régulatrice, extractive, distributive etc. en vue de résoudre les problèmes collectifs des citoyens. Cependant, la République Démocratique du Congo (RDC), dans son fonctionnement réel connaît une crise multiforme depuis bien de décennies. En effet, le tissu économique se détériore du jour au lendemain, le niveau de vie de la population est resté très bas, les crises tant institutionnelles que constitutionnelles sont devenues monnaie courante, les infrastructures de base sont dans un état de délabrement très avancé, la souveraineté nationale est constamment menacée. Bongeli Yeikelo ya Ato [4] a soutenu ces constats en affirmant que « la RDC est tombée trop bas au niveau tant interne qu'à l'échelle des nations. Les mobiles explicatifs de cette situation, estime-t-il sont entre autres le mauvais choix des politiques publiques, les pratiques politiques maladroites, la corruption généralisée du sommet à la base, l'impunité normalisée ainsi que le déficit de management institué ». Sur le plan de la gouvernance, la crise politique congolaise a eu pour conséquence, la quasi-inexistence de l'autorité de l'État, marquée par la sous-administration notamment dans les secteurs clés de la vie publique : sécurité, droits de l'homme, justice, finances publiques, etc. Dans un tel climat, dit Mukoka Nsenda [5], « où ni l'État, ni l'administration, ni la justice, ni les forces de l'ordre n'arrivent plus à faire sentir la puissance publique, l'on assiste à la disparition des valeurs éthiques, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer : déperdition du sens de l'intérêt général, du civisme et du bien commun ». Le système autoritaire qui s'est installé dans ce pays avec Mobutu, la zaïrianisation et l'échec des politiques d'ajustement structurel mises en œuvre à partir des années 1980 n'ont fait qu'aggraver l'état de pauvreté de la population. Les entreprises publiques ou privées ainsi que les autres services pourvoyeurs d'emplois étant confrontés aux effets de la crise, ont procédé en revanche aux licenciements massifs de leurs travailleurs. Certains d'entre eux ont même fermé leurs portes car leur adaptation à la situation de crise n'a pas été facile. Abandonné à son triste sort, le peuple n'a trouvé refuge que dans le développement des activités informelles. Somba et al. [6] notent à ce sujet que « le secteur informel regroupe les activités de production et de service exercées par les catégories pauvres de la population, en réponse à leurs difficiles conditions de vie de la demande insatisfaite du marché ». Parmi ces activités, l'on note le trafic de diamant exploité artisanalement qui intéresse la présente étude. En effet, depuis l'époque coloniale jusqu'en 1982, l'exploitation artisanale des mines se faisait d'une manière clandestine en RDC. Cette clandestinité a eu pour conséquence, la fraude et le pillage des substances minérales, la commercialisation ou l'exportation illicite de celles-ci sans que l'État puisse bénéficier des recettes fiscales. Dans cet ordre d'idées, Dzaka-Kikouta [7] affirme que, « depuis 1960, a été créé à Brazzaville, un circuit-relais de commercialisation autonome des pierres précieuses provenant de la RDC. Ce circuit qui implique des acteurs ouest-africains, européens et israéliens, comme intermédiaires entre exploitants et acheteurs, bénéficierait de divers et solides appuis locaux. Déjà en 1965, plus de 42% de la production de diamant du Zaïre était exportée illégalement par Brazzaville ». Prenant acte de ce manque à gagner, l'État Congolais (Zaïrois à l'époque) a décidé de libéraliser l'exploitation et le commerce des substances minérales par l'ordonnance n°82-039 du 05 novembre 1982 portant libéralisation de l'exploitation, de la détention et du commerce des substances minérales précieuses. Cette politique de libéralisation, soutenue également par l'article 5 de la loi n°0071/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier, comporte un certain nombre d'enjeux. Sur le plan politique, il a été question de réduire au minimum, le taux d'insécurité dans les villes en occasionnant un afflux considérable des personnes en chômage vers les foyers miniers. Sur le plan socio-économique, ladite libéralisation a été motivée par le souci d'accroître la production des minerais, d'attirer les investisseurs étrangers, de lutter contre la fraude ou la commercialisation illicite desdites substances, de mobiliser des recettes fiscales (en agréant les comptoirs d'achat et en faisant payer des titres miniers) ainsi que de créer un mécanisme palliatif de crise socio-économique à laquelle le peuple congolais est confronté. Cependant, sous l'angle fiscal, ladite libéralisation, au lieu de donner le rendement escompté, elle a plutôt accentué la situation car, deux ans après, soutiennent Tshibanza Monji et Tshimanga Mulangala [8], les cas de fraude ont été signalés à l'Est et au centre du pays. Sous cette perspective, Quirini [9] soutient que, les lois, bonnes qu'elles soient, ne valent à rien si elles sont gardées dans le tiroir ou si elles ne font pas l'objet d'une certaine application à tous les niveaux de la vie nationale. La crise de l'emploi et ses corollaires ainsi que les stratégies d'adaptations développées par la population n'épargnent pas la ville de Kisangani. Streiffeler et al. [10] montrent que « les indépendants constituaient à eux seuls 50,33% de la population de Kisangani ». Quelques industries (Société textuelle de Kisangani, BRALIMA, UNIBRA, OTEXTI, sorgerie, sucrerie de Lotokila) et entreprises publiques converties en sociétés commerciales (REGIDESO et SNEL) existent dans le milieu. Cependant, certaines de ces industries ont fermé leurs portes (UNIBRA, Sorgerie et Sucrerie de Lotokila), renvoyant les travailleurs au chômage. Celles qui existent fonctionnent dans une situation quasiment en faillite, avec un nombre réduit du personnel. Les fonctionnaires de l'État connaissent majoritairement une situation de sous-emploi caractérisé par un salaire dérisoire. Face à cette situation, bon nombre d'habitants de la ville se sont lancés dans le trafic de diamant depuis la découverte de cette substance minérale précieuse dans la région en 1989. L'activité ayant attiré l'attention de beaucoup de personnes, il va de soi qu'un regard scientifique en soit fixé pour cerner son apport sur les conditions socioéconomiques des pratiquants. Quelles incidences le trafic de diamant a-t-il eu sur les conditions socioéconomiques des diamantaires ?

Comment ces derniers ont-ils affecté le revenu généré par leur activité ? Telles sont les questions auxquelles cette étude fournit quelques éléments de réponses. Le « diamantaire » étant un terme désignant une diversité d'acteurs qui interviennent dans l'exploitation, le commerce et autres activités se rapportant au diamant comme produit, cette étude s'intéresse uniquement aux négociants des catégories A (ceux qui achètent et vendent le diamant à Kisangani) et B (ceux qui achètent dans des foyers miniers pour le vendre à ceux de catégorie A à Kisangani). L'objectif poursuivi est d'analyser d'une part, l'apport de trafic de diamant sur les conditions socioéconomiques des diamantaires, et d'autre part, les axes d'affectation de revenu généré par l'activité.

2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

2.1 MILIEU D'ÉTUDE

L'étude a été réalisée dans la ville de Kisangani, Chef-lieu de l'ancienne Province orientale en RDC. En tant que centre urbain, on y rencontre une population constituée des nationaux et des étrangers. Parmi les nationaux, une diversité de groupes ethniques y est observée. Ce sont généralement les autochtones des territoires de la Province de la Tshopo (Opala, Isangi, Ubundu, Banalia, Basoko, Bafwasende et Yahuma) qui peuplent la ville avec les groupes ethniques repartis comme suit : (i) au Nord, les Bamanga, les Popoï, habitant la commune Tshopo en provenance de la route Buta ; (ii) au Sud les Lokele, les Turumbu, les Mbole, les Kumu, les Wagenia, les Rega peuplant la commune Lubunga en provenance du Maniema, d'Ubundu, d'Isangi et d'Opala; (iii) à l'Ouest les Topoke, les Lokele, les Turumbu, les Basoko occupant la commune Mangobo en provenance d'Isangi et de Basoko; (iv) à l'Est les Bali occupant la commune Kabondo en provenance de route Ituri; au Sud-ouest les Wagenia peuplent les Communes Kisangani et Lubunga. Avec les vagues des migrations, l'on rentre dans la commune Kabondo, un nombre considérable des Nande et d'autres tribus de la province de l'Ituri venant de la route Ituri (Hema, Lendu, Kakwa,...). Les étrangers sont également présents dans la ville. Généralement, on y rencontre les ouest africains (sénégalais, maliens, burkinabés), les indiens, les libanais et les israéliens qui exercent des activités commerciales. La ville est située à 0° 30' 0'' de latitude Nord par rapport à l'Équateur, 25°12' 0'' de longitude Est par rapport au méridien de Greenwich et 428 mètres au dessus du niveau de la mer. Elle est traversée par la rivière Tshopo et le fleuve Congo et reste le terminus de la navigation fluviale à partir de Kinshasa. D'une superficie de 1910 km², la ville de Kisangani a une densité de 229 habitants/km². Au sujet de l'augmentation de la population de Kisangani, Kadima Kamunukamba [11] indique que le nombre d'habitants du système urbain de Kisangani est passé de 15.368 habitants en 1918 à 1.186.479 habitants en 2009, soit une multiplication de 77,2 en 9 décennies. Cette croissance démographique associée à la pauvreté et au chômage prédispose la population au recours aux activités informelles comme base de survie. Parmi ces activités, l'on note l'exploitation artisanale de diamant.

2.2 COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES

Les données générant les résultats de cette étude ont été collectées en mobilisant l'entretien semi-structuré et la documentation. L'entretien a été administré aux diamantaires identifiés dans le but de cerner leur trajectoire socioéconomique. Un guide comprenant des questions fermées et ouvertes a été conçu à cet effet. Ledit guide était axé sur les thèmes suivants : situation avant l'activité (occupation antérieure, biens acquis avant l'activité, situation financière avant l'activité), les acquis de l'activité (les biens acquis grâce à l'activité, la situation financière issue de l'activité, personnes prises en charge par l'activité et l'affectation de revenu). L'échantillon constitué à ce sujet comprend 50 individus. Le choix de ceux-ci était fait selon la technique de convenance, au sens de Gavard-Perret et *al.* [12], consistant à retenir les enquêtés ayant marqué leur accord. Lors de la collecte des données, un certain nombre de garde-fous ont été mis sur pied en vue d'éviter toute sorte de biais. Il a été question d'observer une certaine neutralité et impassibilité pendant le déroulement des entretiens en contrôlant les gestes et émotions. Ensuite, sous l'angle de l'échantillonnage, les risques d'erreurs ont été réduits à trois niveaux: l'échantillon a été construit sur base de renseignements se rapportant à l'univers d'enquête, le choix des acteurs retenus pour la construction de l'échantillon était pertinent par rapport à la nature de l'univers et à l'objet de l'enquête, le choix des individus correspondait aux groupes prévus. En outre, même si en théorie, comme le notent Gavard-Perret et *al.* [13], l'on doit se garder d'extrapoler les résultats issus des échantillons non probabilistes, en pratique par contre, la validité des résultats n'est pas remise en cause, si le processus de construction de l'échantillon a été rigoureusement fait. Loubet del Bayle [14] souligne d'ailleurs à ce sujet que « si l'on affirme souvent que le système aléatoire est plus rigoureux que le système des quotas, la pratique ne montre pas de différence spectaculaire entre les résultats obtenus par chacun de deux procédés ». L'enquête proprement dite a été réalisée aux mois de février et mars 2015. Les données recueillies ont été traitées grâce au logiciel Excel. Deux moments forts ont marqué ce processus de traitement. D'une part, l'encodage des données et leur organisation dans une matrice Excel. D'autre part, le traitement proprement dit consistant à construire des tableaux ou graphique et à calculer les fréquences et les pourcentages.

3 RÉSULTATS DE RECHERCHE

3.1 DE LA DÉCOUVERTE À L'EXPLOITATION DE DIAMANT DANS LA RÉGION DE KISANGANI : REGARD HISTORIQUE

Depuis l'ordonnance loi n°82-039 du 05 novembre 1982 relative à la libéralisation de l'exploitation artisanale des matières précieuses et leur circulation à l'intérieur du pays, les congolais ont commencé à découvrir la richesse de leur sous-sol. Cependant, l'exploitation artisanale des mines relève de la vieille tradition en RDC en général et dans la région de Kisangani en particulier. Mulongo note à ce sujet que « l'exploitation du diamant dans la Province Orientale daterait de l'époque coloniale. À en croire les informations recueillies auprès de certaines personnes vivant le long de la rivière Lindi, les colons exploitaient du sable de ladite rivière et envoyaient des sacs pleins de ce sable chez eux (en Europe), prétextant que c'était pour des raisons de prospections » [15]. Le texte susmentionné n'a fait qu'accorder l'autorisation de l'exploitation artisanale des minerais de manière officielle. Dans le fait, les minerais s'exploitaient clandestinement, se vendaient clandestinement et s'exportaient clandestinement. Dans cet ordre d'idées, Dzaka-Kikouta affirme que :

« Depuis 1960, a été créé à Brazzaville, un circuit-relais de commercialisation autonome des pierres précieuses provenant de la RDC. Ce circuit, ajoute-t-il, qui implique des acteurs ouest-africains, européens et israéliens, comme intermédiaires entre exploitants et acheteurs, bénéficierait de divers et solides appuis locaux. Il révèle que déjà en 1965, plus de 42% de la production de diamant du Zaïre était exportée illégalement par Brazzaville » [16].

Quant à la découverte effective de cette matière précieuse ayant conduit à son exploitation artisanale officielle dans la région de Kisangani, les avis des auteurs ne sont pas unanimes. Selon Esole, [17] « la découverte du diamant remonte aux années 1989 dans les sites de la cacaoyère de Bengamisa sur la route Buta. Un groupe de travailleurs ayant trouvé un gisement riche en diamant, ils ont abandonné leur emploi pour s'investir dans la prospection de cette pierre précieuse ». Pour sa part, Kadima souligne que :

« Selon les agents de la Division Provinciale des Mines, le diamant serait découvert en octobre 1989 par un certain Monsieur Kayumba. Celui-ci a vécu longtemps dans le Kasai-Oriental où il a connu le diamant, en tant que « creuseur » dans les carrières de Mbuji-Mayi et de ses environs. Une fois rentré dans sa province d'origine (faire des prospections sur la Lindi à 34Km route Buta, il finira par trouver du diamant en octobre 1989. Quand le Gouvernement congolais (Zairois à l'époque) avait appris que le diamant était découvert dans le Haut-Zaïre (Province Orientale), il envoya une délégation conduite par le Premier Commissaire d'État pour faire un état de lieux. Ce dernier suspendit l'exploitation artisanale et dépêcha une équipe de Géologues Zairois (Congolais) et sud-africains pour des prospections plus fouillées. A l'issue de ces prospections, il s'était avéré que le diamant ne convenait pas pour l'exploitation industrielle. C'est ainsi que son exploitation artisanale fut autorisée en vertu de l'ordonnance évoquée ci-haut » [18].

Depuis lors, les gens exploitent librement le diamant sans être inquiétés ni poursuivis par l'État. Certains ont gagné suffisamment d'argent et de biens matériels grâce à cette activité. Toutefois, les diamantaires n'ont pas connu la même trajectoire socioéconomique comme il est démontré ci-dessous.

3.2 TRAJECTOIRE SOCIOÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉE DES DIAMANTAIRES DE KISANGANI

Dans ce point, l'accent est mis sur la situation socio-économique des diamantaires avant et pendant l'exploitation du diamant.

3.2.1 SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE AVANT L'ACTIVITÉ DE DIAMANT

Activités antérieures des diamantaires

Qu'est-ce que les diamantaires faisaient avant de se lancer dans le commerce de diamant ? Telle est la question qui fait l'objet de ce paragraphe. Si les diamantaires sont venus des secteurs d'activités différents, il n'en demeure pas moins que le commerce et les études soient considérées comme les secteurs ayant fourni plus de diamantaires que d'autres (tableau 1).

Tableau 1 : Occupations principales antérieures.

N°	Occupations	Fréquences absolues	Pourcentages
1	Commerce	19	38
2	Études	14	28
3	Entreprises privées	5	10
4	Entreprises publiques	3	6
5	Enseignant	3	6
6	Fonction publique	3	6
7	Pharmacie	1	2
8	Sans réponse	2	4
	TOTAL	50	100

La trajectoire socioéconomique des diamantaires a également été analysée à travers les biens acquis par ces derniers avant l'activité du commerce de diamant.

Diversité des biens acquis avant le métier

Les diamantaires ont acquis une diversité de biens meubles et immeubles avant d'exercer leur activité de diamant. Ces biens (tableau 2) ont été acquis grâce aux différentes professions qu'ils ont exercées et présentées précédemment.

Tableau 2 : Biens matériels

N°	Biens matériels	Fréquences absolues	Pourcentages
1	Véhicule	8	16
2	Téléviseur	8	16
3	Motocyclette	12	24
4	Magasin	4	8
5	Biens immeubles	11	22
6	Ordinateur	2	4
7	Machine à coudre	1	2
8	Petit élevage	2	4
9	Pharmacie	2	4
	TOTAL	50	100

Situation financière antérieure des diamantaires

Les diamantaires ont eu à épargner quelques sommes d'argent ayant facilité leur entrée dans le métier. Toutefois, il sied de noter que tous ne possédaient pas le même montant eu égard à la nature de professions qu'ils avaient exercées. Cette diversité constatée en termes de capacité financière nous a permis de les répartir dans trois classes (tableau 3).

Tableau 3 : Capacité financière antérieure des diamantaires

N°	Situation Financière	Fréquences absolues	Pourcentages
1	100-500\$	33	66
2	501-1000\$	5	10
3	Plus de 1000\$	12	24
	TOTAL	50	100

Ces sommes représentent le capital qu'ils avaient pour amorcer l'activité relative au commerce de diamant. Alors perçue comme un moyen de renforcement de leur capacité financière en vue de faire face aux multiples besoins ressentis par eux-mêmes et leurs familles respectives. L'atteinte de cet objectif est vérifiée dans les lignes qui suivent.

3.2.2 AUGMENTATION DE CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE BIENS ACQUIS : EXPRESSION DE L'APPORT DE L'EXPLOITATION ARTISANALE DU DIAMANT DANS LA VIE DES DIAMANTAIRES

Les informations relatives au chiffre d'affaires et aux biens acquis par les diamantaires pendant leur métier de commerce de diamant ont été recherchées pour étayer l'apport de l'exploitation artisanale du diamant dans la vie des diamantaires.

En effet, si le chiffre d'affaires des diamantaires était faible avant leur entrée dans le circuit du marché de diamant, une certaine augmentation dudit chiffre a été constatée avec les dividendes tirés de cette activité (tableau 4).

Tableau 4 : Chiffre d'affaires

N°	Chiffre d'affaires	Fréquences absolues	Pourcentages
1	1.000-5.000\$	10	20
2	5.001-10.000\$	10	20
3	Plus de 10.000\$	26	52
4	Sans réponse	4	8
Total		50	100

Cet argent gagné, selon les avis des sujets interrogés, leur a permis d'acquérir des biens matériels de valeur et de continuité du trafic du diamant. La nature de ces biens a sensiblement évolué comparativement à la situation de départ.

Tableau 5 : Biens matériels

N°	Biens matériels	Fréquences absolues	Pourcentages
1	Biens immeubles (maisons, titre foncier)	24	48
2	Moyens de communication (phonie)	8	16
3	Moyens de transport (moto, voiture, camion)	7	14
4	Unités de production (rizerie, scierie, tronçonneuse, hors-bord, scaphandre)	6	12
5	Mobiliers	5	10
Total		50	100

Les diamantaires ont eu à affecter leur revenu à d'autres fins englobant à la fois les dépenses engagées pour satisfaire les besoins des membres de la famille, des amis et connaissances, des travailleurs, etc. (fig.1).

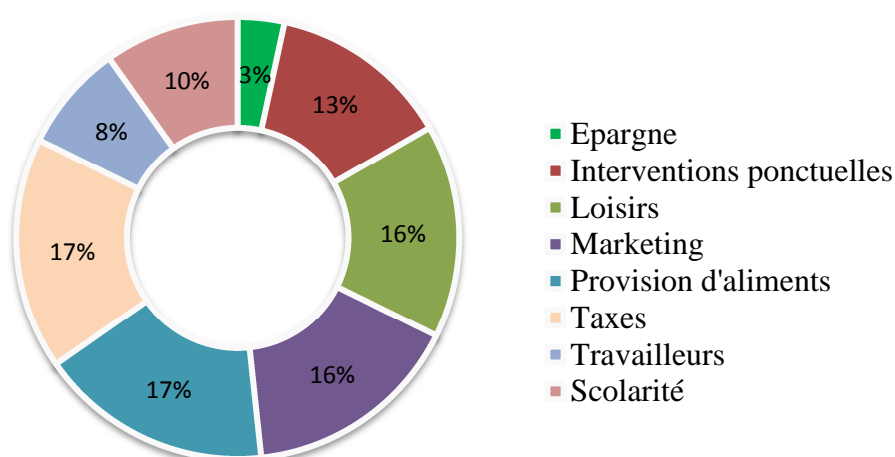


Fig.1 : Autres affectation de revenu des diamantaires.

4 DISCUSSION DES RÉSULTATS

L'essentiel de cette discussion tourne autour des facteurs explicatifs des résultats présentés ci-haut, leur apport dans la compréhension de l'activité des diamantaires ainsi que leurs limites.

4.1 ACTIVITÉS ANTÉRIEURES « MULTI-SECTEURS » DES DIAMANTAIRES

Les résultats présentés montrent que les diamantaires rencontrés à Kisangani proviennent des professions différentes, avec une prédominance des commerçants (38%), suivie de celle des étudiants (28%). En effet, dans une société où l'État a failli dans tous les secteurs de la vie, le développement des activités informelles y est perçu comme une réponse à la situation de crise[19]. Dans le même ordre d'idées, Streiffeler F., et Mbaya Mudimba[19] font remarquer que la majeure partie de la population adulte de Kisangani exerce des activités non-salariées relevant de l'économie informelle. Cependant, les opérateurs économiques au niveau de petites et moyennes entreprises se caractérisent par la quête de nouveaux marchés plus rentables et l'abandon des anciens devenus moins productifs. L'activité de diamant étant réputée rémunératrice, elle a ainsi attiré l'attention de beaucoup de commerçants qui ont fini par abandonner les anciens produits qui faisaient l'objet de leur commerce. L'on est ici au cœur de la théorie de « destruction-créatrice » de Schumpeter consistant à montrer que l'activité économique se caractérise par un mouvement incessant de disparition et de création d'activités ou encore de destruction et de restructuration des activités[21]. En outre, le commerce est parmi les secteurs les plus touchés par la crise multidimensionnelle qui secoue la RDC: les pillages des années 1991 et 1992, le délabrement du tissu économique et des infrastructures routières, la baisse ou la quasi-inexistence des échanges commerciaux entre, d'une part, les villes du pays et, d'autre part, le Congo et les autres pays, les deux guerres dites de libération et la balkanisation du pays entre différents seigneurs de guerre sont autant de facteurs qui paralysent le secteur commercial.

La présence des étudiants ou élèves dans l'activité s'explique d'une part par les difficultés rencontrées par les parents à scolariser leurs enfants, et d'autre part par la désertion des études due à l'incertitude dans le domaine de l'emploi en RDC en général et à Kisangani en particulier. Le sous-emploi et le chômage chroniques observés à Kisangani découragent beaucoup de personnes désirant poursuivre leurs études secondaires ou universitaires. Entretemps, l'assation sociale observée dans le chef des diamantaires ne pourrait pas laisser indifférente, une jeunesse subissant les effets de la crise de l'État. Ainsi, recourir à l'activité de diamant constitue un moyen pour non seulement s'enrichir mais également aider les membres de la famille. Dans un système éducatif où les parents sont appelés à supporter les études de leurs enfants par la prime instaurée à partir de 1990, la sélection devient donc très serrée. Les études restent ainsi, l'affaire des enfants dont les parents ont des moyens matériels et financiers suffisants. Or pour y parvenir, certains parents et les étudiants eux-mêmes ont trouvé le trafic de diamant comme l'une des voies palliatives. Au sujet de l'emploi ou de sous-emploi, en 1984, le Programme des nations unies pour le développement (PNUD)[22] a estimé à 15%, le taux de la population qui travaille dans un emploi salarié. Cependant, indique cette institution, de toutes les façons, son salaire est très bas et son pouvoir d'achat insignifiant et décroissant : le revenu national moyen par habitant est passé de 350\$ US en 1956 à 105 en 1994[23]; tandis que le salaire minimum légal est passé de 100 en 1990 à 38\$ US en 1992[24]. L'on a estimé que les 5% de la population la plus riche reçoivent 50% du revenu national en 1990 tandis qu'en 1984 déjà fut estimée à 49%, la proportion de la population nationale soumise à la pauvreté absolue c'est-à-dire incapable de satisfaire ses besoins physiques de base à partir de ses revenus[25]. Dans le même ordre d'idées, Torado souligne pour sa part que, le produit intérieur brut (PIB) par habitant, estimé à 224 \$ en 1990, un montant qui représente moins du tiers de ce qu'il était en 1960 (380 \$), continue de baisser pour atteindre 100 \$ en 2003 après le creux de 80 \$ de 2000 et 2001[26]. Dans le même ordre d'idées, le PND a classé en 2008, la RDC parmi les pays dont la population vit en dessous du seuil de la pauvreté c'est-à-dire moins de 1 dollar par jour [27]. Cette crise de l'emploi dans le secteur tant public que privé aggravée par l'échec des politiques d'ajustement structurel et faillite des entreprises susmentionnées explique la présence des agents de l'état (6%) et des travailleurs (10%) dans le trafic de diamant à Kisangani. C'est sous cette perspective que Janne a également souligné qu'« une désorganisation des activités répondant aux intérêts collectifs entraîne la focalisation des acteurs sociaux dans les activités répondant aux besoins individuels ou privés » [28].

4.2 UNE FAIBLE ACQUISITION DES MOYENS MATÉRIELS ET FINANCIERS AVANT L'ACTIVITÉ ET UNE AUGMENTATION DE CES DERNIERS GRÂCE À L'ACTIVITÉ

De prime abord, il sied de noter qu'il est difficile de croire que quelqu'un, malgré sa pauvreté, puisse vivre sans aucun bien matériel. Néanmoins, les résultats présentés ont montré un certain écart entre les biens acquis avant et ceux obtenus par l'activité de diamant. Avant l'activité, cet écart se constate à travers les difficultés financières dues entre autres à la baisse des activités économiques ayant entraîné la chute ou la non rentabilité du secteur, à l'irrégularité et/ou au non-paiement de salaire. Tout cela a eu pour effet : le manque de frais de loyer et de frais de scolarisation, la non-satisfaction de

besoins élémentaires de la population. Un salaire irrégulier et insuffisant ne permettant pas de couvrir les charges mensuelles du ménage ne favorise ni l'épargne, ni l'acquisition des biens matériels. Aussi, les étudiants ou élèves sont généralement des personnes en charge de leurs parents. Il est tout à fait logique qu'ils ne soient pas possesseurs des biens matériels de grande valeur. Avec le trafic de diamant, l'augmentation des biens acquis par les diamantaires est expliquée par une diversité de facteurs ayant concouru à la rentabilité de l'activité. Premièrement, au début de l'activité vers les années 1989 ou pendant la décennie 1990, les diamantaires achetaient le diamant sans beaucoup de peine grâce à une forte production. Pour les négociants de la catégorie A c'est-à-dire ceux qui achètent sur place à Kisangani, leurs maisons d'achat étaient chaque jour envahi par les creuseurs et les négociants de catégorie B (ceux qui achètent dans les foyers miniers) désirant leur vendre le diamant. Les remises ou reventes étaient faites chaque jour aux comptoirs d'achat de diamant. Deuxièmement, le marché de diamant est généralement moins connu par les creuseurs quant à ce qui est du prix réel d'une pierre. En réalité, ce prix varie en fonction de la grandeur, de la forme et de la qualité de diamant. L'ignorance de l'un de ces éléments offre un avantage majeur au diamantaire qui achète le diamant. Ce qui fait que le profit tiré par ce dernier dépasse parfois la somme remise au creuseur ou au négociant de catégorie B. Troisièmement, la dépendance créée par le soutien accordé au creuseur (achat des instruments de travail, remise des frais de transport et de restauration,...) et au négociant de catégorie B (remise de somme d'argent pour le démarrage de l'activité et d'instruments d'achat de diamant) par le négociant de catégorie A inhibait tout effort lié à la vente du diamant conformément à son prix réel. C'est la reconnaissance envers le bienfait qui fait que ces deux premiers acteurs acceptent n'importe quel prix proposé par le financier ou patron. Quatrièmement, les comptoirs remettaient de l'argent aux négociants de la ville. Ceux-ci vivaient avec l'intérêt enregistré lors de la vente auprès des comptoirs. Ce profit leur permettait de faire des économies et acquérir des biens matériels. Cinquièmement, pendant les guerres dites de libération, certains diamantaires ont collaboré avec les chefs rebelles (militaires généralement) en vue d'acheter le diamant pour eux. Les avantages tirés de ladite collaboration leurs ont permis de gagner beaucoup d'argent et acheter des biens de valeur. Ces différents éléments expliquent également l'augmentation de la capacité financière des diamantaires par rapport à la situation qu'ils ont connue avant de se lancer dans le trafic de diamant. Aussi, le diamant est une matière qui procure un revenu suffisant si l'on sait l'acheter et le vendre. Malgré la chute de prix à certains moments les diamantaires parviennent à réaliser des bénéfices, car ils ajustent le prix d'achat en fonction des fluctuations du marché. Ceux qui l'achètent dans les foyers miniers recourent à une cour et un taux de change plus bas qu'à Kisangani. Par ailleurs, ils ont souvent la chance d'être sollicités par un groupe de creuseurs dans le but de supporter les frais de leur transport et bien d'autres exigences (restauration par exemple). Cette opération appelée « tracteur », est mieux payante puisque toutes les dépenses engagées par le diamantaire lui sont remboursées doublement. En outre, il (le diamantaire) a droit à 10% du prix de vente du diamant de la part des creuseurs. Le plus souvent, le prix communiqué à ces derniers est inférieur à la valeur du diamant vendu. Le diamantaire en fait des commissions auprès de l'acheteur du comptoir ou de maison d'achat de diamant.

Par ailleurs, parmi les biens matériels acquis grâce à l'activité, les résultats montrent un pourcentage assez élevé des biens immeubles par rapport à d'autres. Cela s'explique par le fait que l'habitat joue un rôle de premier ordre, parce qu'il assure la stabilité et la tranquillité de la famille. En effet, à Kisangani, le problème de loyer pose pas mal de difficultés et d'ennuis entre les bailleurs et les locataires. Ces derniers subissent des augmentations incessantes de frais et des menaces d'expulsion selon le bon vouloir des bailleurs. La plupart des diamantaires interviewés se sont épargnés de ces difficultés en achetant des parcelles et des terrains à construire. En plus, les maisons où ils habitent, qu'elles soient les leurs ou celles qu'ils louent, doivent être équipées pour répondre à un confort qui joue également sur la clientèle et la bonne impression des visiteurs. Aussi se sont-ils achetés des mobiliers. En plus, étant donné que leurs activités en ville exigent beaucoup de déplacements, ils se sont dotés de moyens de transport pour faciliter leurs courses. En outre, avoir un véhicule est un signe de richesse qui attire les clients des diamantaires. Par ailleurs, le besoin de s'informer et celui de se distraire se font sentir dans le monde si bien que chacun cherche à être à la page avec l'actualité et à se divertir. De ce fait, les diamantaires se sont procurés des appareils de communication. Aussi, pour stabiliser leur capacité financière, certains diamantaires ont investi dans l'achat des biens susceptibles de leur procurer des revenus complémentaires. C'est ce qu'ils appellent unités de production.

4.3 UN LARGE CHAMP D'AFFECTATION DE REVENU

Outre les biens acquis par les diamantaires, un large domaine d'affectation de revenu est constaté dans le chef de ces derniers. Par ordre d'importance, l'on note les taxes et la provision alimentaire. Le manger est une exigence quotidienne pour tout chef de ménage. En vue de prévenir les conséquences relatives à la période de soudure de leur activité sur l'alimentation de la famille, les diamantaires achètent les aliments en quantité suffisante, susceptible de couvrir un voire deux mois. Souvent ce sont des sacs du riz, du haricot, des paniers des poissons fumés et/ou salés ainsi que des bidons d'huile qui font l'objet de ladite provision. Sous l'angle des taxes, il sied de noter que même si l'activité est qualifiée

d'informelle, il n'en demeure pas moins que l'administration minière intervienne en amont et en aval de l'activité. En amont, tout diamantaire est contraint de détenir une carte de négociant avant d'exercer son activité. Elle a une validité d'un an pour un montant de 250\$ USD (catégorie B) et de 500\$ USD (catégorie A). En aval, à chaque achat, ladite administration prélève quelque pourcentage (1% du colis vendu). À cela s'ajoute la tracasserie administrative à laquelle les diamantaires font face. Les loisirs et le marketing font également partie des pratiques courantes des diamantaires. Pour attirer la clientèle, ces derniers offrent des dons aux propriétaires des foyers miniers et aux creuseurs. Ils achètent des titres légaux à ces derniers acteurs pour les fidéliser dans leurs maisons. En plus, beaucoup de diamantaires sont dans les débits de boisson et la courtoisie incessante des femmes libres (prostituées). Ces dernières courent derrière eux car ils sont de bons payeurs. Aussi, au nom de la solidarité clanique ou ethnique, les diamantaires engagent souvent des dépenses ponctuelles. Il s'agit de l'assistance sociale apportée aux membres de familles de leurs clients et des amis, voire de leurs familles élargies. De l'autre côté, leurs enfants sont aussi scolarisés grâce à leur activité. De même, les maisons d'achat de diamant constituent des entreprises nécessitant la mise sur pied d'une équipe de travailleurs. Ce sont soit des femmes de ménage, soit des commissionnaires chargés de rechercher les informations sur les mouvements des creuseurs. Par contre, il a été noté une faible proportion de l'épargne parmi les axes d'affectation de revenu. Cela est dû au fait que leur activité marche bien avec la liquidité. Épargner l'argent en banque constitue ainsi un manque à gagner pour eux.

4.4 APPORT ET LIMITES DES RÉSULTATS

Les résultats présentés et discutés dans cette étude méritent d'être inscrits dans le champ des études sociologiques portant sur l'économie informelle. Celle-ci constitue, tel qu'il a été souligné précédemment, l'une des manifestations de la faillite de l'État. Dans un État où les réformes sont envisagées dans tous les secteurs de la vie nationale, la compréhension des activités informelles s'avère indispensable pour orienter les politiques publiques relatives à leur canalisation vers les économies formelles. En outre, depuis 2002, la RDC s'est engagée, avec l'appui des bailleurs de fonds, dans l'assainissement de son secteur minier. Un code minier a été promulgué en vue de régir ce secteur. Avec ces genres d'études, l'État peut s'en servir dans le but non seulement d'assurer le contrôle des flux financiers mais également d'encadrer les acteurs concernés en les regroupant dans des entreprises susceptibles de créer des emplois indépendants. Aussi, traiter de la question liée aux minerais en RDC c'est analyser un secteur important de l'économie nationale. Celle-ci est principalement fondée sur les minerais. Sous un autre angle, l'intérêt porté à une telle étude réside dans la prévention de l'économie des guerres. L'encadrement des acteurs de ce secteur est donc nécessaire car le rôle joué par les minerais dans la pérennisation des conflits en RDC est non négligeable.

En dépit de ces apports, quelques limites méritent d'être soulignées sur le plan méthodologique. D'une part, l'étude n'a pas identifié le nombre exact des diamantaires œuvrant à Kisangani. L'échantillon présenté reste donc non représentatif. Cela pose le problème d'extrapolation des résultats sur l'ensemble de la population étudiée. Cependant, cette limite ne remet pas en cause, la pertinence des résultats présentés et discutés. En effet, même si en théorie, comme le notent Gavard-Perret et *al.*, [29], l'on doit se garder d'extrapoler les résultats issus des échantillons non probabilistes, en pratique par contre, la validité des résultats n'est pas remise en cause, si le processus de construction de l'échantillon a été rigoureusement fait. Loubet del Bayle souligne d'ailleurs à ce sujet que « si l'on affirme souvent que le système aléatoire est plus rigoureux que le système des quotas, la pratique ne montre pas de différence spectaculaire entre les résultats obtenus par chacun de deux procédés »[30]. D'autre part, la présente étude n'a pas étayé les aspects liés aux biens revendus par les diamantaires après les avoir achetés. L'on sait bien que cette catégorie d'acteurs se caractérise par un dynamisme dans l'acquisition et la vente des biens. Les dettes qu'ils contractent les poussent à vendre une part importante de leurs patrimoines. L'on ne peut pas être étonné de constater une enquête future présente des résultats différents des nôtres. En outre, certains diamantaires pourraient abandonner le métier et revenir sur leurs anciennes professions ou recourir à d'autres eu égard à la diminution sensible de production de diamant et de prix de ce dernier sur le marché tant local, national qu'international.

5 CONCLUSION

L'objectif poursuivi par cette étude était d'analyser d'une part, l'apport du trafic de diamant sur les conditions socioéconomiques des diamantaires à Kisangani, et d'autre part, les axes d'affectation du revenu de ces derniers. Pour y parvenir, une enquête a été réalisée à l'aide d'un guide d'entretien semi-structuré. Les investigations ont montré que les diamantaires sont venus des secteurs d'activités différents avec une prédominance du secteur commercial, suivi de celui des études. Ils ont en effet acquis une diversité de biens meubles et immeubles avant l'activité en étude grâce aux différentes professions qu'ils ont exercées avant le trafic de diamant. En outre, ils ont eu à épargner quelques sommes d'argent ayant

facilité leur entrée dans le métier. Toutefois, il a été noté que tous ne possédaient pas le même chiffre d'affaires eu égard aux natures diversifiées de leurs professions d'origine.

Par ailleurs, si le chiffre d'affaires des diamantaires était faible avant leur entrée dans le circuit du marché de diamant, une certaine augmentation dudit chiffre a été constatée avec les dividendes tirés de cette activité. Cet argent gagné, leur a permis d'acquérir des biens matériels et de continuité de trafic du diamant. La nature de ces biens a sensiblement évolué comparativement à la situation de départ. L'on a noté la prédominance des biens immeubles. Leur revenu est également affecté à d'autres fins englobant à la fois les dépenses engagées pour satisfaire les besoins des membres de la famille, des amis et connaissances, des travailleurs, etc. L'activité des diamantaires a ainsi contribué à augmenter leur capacité financière et leur a permis d'acquérir des biens convoités par la population et les autres opérateurs économiques de la ville.

RÉFÉRENCES

- [1] Kiethega J.P., *L'or de Volta Noire, exploitation traditionnelle : histoire et archéologie*, éditions Karthala, Paris, 1993.
- [2] Goloubivon, R., *L'or en Guinée française*, SOREMI, Abidjan, 1983.
- [3] Platteau D. ; « le paradoxe des Etats africains face au défi du développement », in *Zaire-Afrique*, n°197, Kinshasa, septembre, 1985.
- [4] Bongeli Yeikelo ya Ato, « Etat-bébé, lutte contre la pauvreté : nouveau mythe onusien », in *Laboratoire des analyses sociales*, vol. IX, n° unique, Kinshasa, janvier-décembre, 2004.
- [5] Mukoka Nsenda, *Discours et pratique du développement : interrogation et réinterrogation politique*, MES, Kinshasa, 2004.
- [6] Shomba S. et al., *Mutation du secteur informel en économie sociale en R.D.Congo, Nécessité et condition de faisabilité*, Editions M.E.S.-Kinshasa, 2014.
- [7] Dzaka-Kikouta, « entrepreneuriat d'insécurité et réseaux de contrebande de diamant et de coltan en Afrique Centrale des années 1990 à nos jours : une menace pour l'intégration sous-régionale », in *Afrique Centrale, crises économiques et mécanismes de survie*, CODESRIA, Dakar, 2005, p.13.
- [8] Tshimanga Mulangala et Tshibanza Monji, « Matières précieuses et libéralisation, esquisse d'un bilan provisoire », in *Zaire-Afrique*, n°196, 1985, p.339.
- [9] Quirini P., « sommes-nous prêts pour la démocratie ? », in *Mbengu*, n°68, BDC, Lubumbashi, février, pp. 64-65, 2005.
- [10] Streiffeler et al., *Zaire, Village et campagne*, l'Harmattan, Paris, 1986.
- [11] Kadima Komunukamba, *La dynamique du système urbain de Kisangani et son impact sur l'exploitation des écosystèmes forestiers de collectivité de son environnement proche*, Thèse de doctorat en sciences, UPN, 2011.
- [12] Gavard-Perret M.L., Gotteland D., Haon C. et Jolibert A., *Méthodologie de la recherche. Réussir son mémoire ou sa thèse en sciences de gestion*, Pearson, Paris, 2011.
- [13] Gavard-Perret M.L., Gotteland D., Haon C. et Jolibert A., *Méthodologie de la recherche. Réussir son mémoire ou sa thèse en sciences de gestion*, Pearson, Paris, 2011.
- [14] Loubet del Bayle J.L., *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris, l'Harmattan, 2000.
- [15] Mulongo, J.P., *Impact de l'exploitation artisanale du diamant sur la situation de la famille du diamantaire à Kisangani*, Mémoire de Licence en Sociologie, FSSAP, UNIKIS, 1999.
- [16] Dzaka-Kikouta, « entrepreneuriat d'insécurité et réseaux de contrebande de diamant et de coltan en Afrique Centrale des années 1990 à nos jours : une menace pour l'intégration sous-régionale », in *Afrique Centrale, crises économiques et mécanismes de survie*, CODESRIA, Dakar, 2005.
- [17] Esole, D., *Le marché de diamant à Kisangani et ses circuits transactionnels : Essai d'une analyse sociologique*, Mémoire de Licence en Sociologie, FSSAP, UNIKIS, 1997.
- [18] Kadima, J.W., *Les occupations des jeunes dans les carrières d'exploitation artisanale du diamant en milieu Bali : Motivation, satisfactions et opinions professionnelles*, Mémoire de Licence en Psychologie, FPSE, UNIKIS, 1996. Inédit
- [19] Nzongola Ntalaja, État et la crise africaine, *Pistes africaines*, 2, 1, 1991.
- [20] Streiffeler F., et Mbaya Mudimba, *Village, ville et migration au Zaire*, éditions l'Harmattan, Paris, 1986.
- [21] Schumpeter, J., *Capitalisme, socialisme et démocratie. La doctrine marxiste; le capitalisme peut-il survivre? Le socialisme peut-il fonctionner? Socialisme et démocratie*. Première et deuxième parties, chapitres 1 à 14, Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales", 1942, http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html, consulté le 20 décembre 2016.
- [22] PNUD, « Zaire : un aperçu démographique ; résultat du recensement scientifique de la population en 1984 », in *Zaire-Afrique*, n°255, mai 1994.
- [23] Ministère du Plan, *Rapport sur le développement social*, Kinshasa, 1995.
- [24] Banque du Zaire, *Rapport annuel 1992*, Kinshasa, 1993.

- [25] Torado P., *Développement économique dans le tiers-monde*, Longman, New York, 1985.
- [26] Bangobango L.T., « L'incidence du contexte socio-économique sur l'entrepreneuriat en RD Congo », *Congo-Afrique*, n°431, janvier, 2009.
- [27] PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*, éditions la découverte, Paris, 2008, p.240
- [28] Janne, H., *Système social, essai des théories générales*, ULB, Bruxelles, 1968.
- [29] Gavard-Perret M.L., Gotteland D., Haon C. et Jolibert A., *Méthodologie de la recherche. Réussir son mémoire ou sa thèse en sciences de gestion*, Pearson, Paris, 2011.
- [30] Loubet del Bayle J.L., *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 2000.